Boucherville

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boucherville tenue le 26 août 2024, à 20h00 à l'hôtel de ville de Boucherville, situé au 500, rue de la Rivière-aux-Pins à Boucherville, sous la présidence de monsieur le maire.

SONT PRÉSENTS :

M. Jean Martel, maire

M^me^ Isabelle Bleau, conseillère
M. Raouf Absi, conseiller
M^me^ Josée Bissonnette, conseillère
M^me^ Anne Barabé, conseillère
M. François Desmarais, conseiller

SONT ABSENTES :

M^me^ Magalie Queval, conseillère
M^me^ Jacqueline Boubane, conseillère
M^me^ Lise Roy, conseillère

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. Roger Maisonneuve, directeur général
M^me^ Marie-Pier Lamarche, directrice générale adjointe
M^me^ Marianna Ruspil, greffière

Ouverture de la séance et moment de réflexion

... Après un moment de réflexion, M. le maire, Jean Martel, ouvre la séance.

Période de questions

La parole est accordée au public :

M. Gaetan Legault :

- Arrêt de la musique extérieure dans le parc Pierre-Boucher.

M. Jacques Gendron :

- Amélioration du Plan de mesure d'urgence en cas d'inondation.

M. Sylvain Barrette :

- Priorisation de la réfection des rues Jean-Plouf et De Noyon, et suivi de dossier.
- Impacts des travaux du secteur à l'automne 2022.

240826-1 **Prolongation de la période de questions**

Il est proposé de prolonger la période de questions conformément à l'article 12.3 du Règlement sur la régie interne du conseil.

M^{me} Anne Beauvais :

- Priorisation de la correction des infrastructures du secteur des rues Jean-Plouf et De Noyon.

M. Marc Chagnon :

- Priorisation de la correction des infrastructures du secteur des rues Jean-Plouf et De Noyon.

M. Pierre Payant :

- Compensation financière pour les sinistrés du 9 août 2024 à la suite des pluies diluviennes.
- Réfection de la rue Jean-Plouf plutôt que des travaux de resurfaçage.

M. René Robert :

- Priorisation de la correction des infrastructures du secteur des rues Jean-Plouf et De Noyon, incluant la rue Jean-Bois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240826-2 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, en ajoutant les points suivants :

13.1 Appel de proposition – Acceptation d'une promesse d'achat du 1720, rue Eiffel – Jamp Pharma

13.2 Adjudication d'un contrat pour la construction du complexe multisport (C-23-13-A)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240826-3 **Approbation du procès-verbal du 16 juillet 2024**

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juillet 2024 tenue par le conseil municipal de Boucherville, le tout tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

240826-4

Avis de motion – Règlement numéro 2024-290-38 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de créer la zone P-323 à même des parties des zones H-302 et H-303, d'agrandir la zone ÉCO-805 à même les zones H-813, H-814, P-815 et P-816, d'autoriser les clôtures de bois pour délimiter un café-terrasse ou un bar-terrasse, d'autoriser les clôtures composées de panneaux ou de planches de composite bois-thermoplastique dans les zones à dominance habitation (H), milieu d'intérêt écologique (ÉCO) et agricole (A) et de réviser les dispositions relatives à la hauteur d'une enseigne attachée dans une zone à dominance industrielle (I)

M. le conseiller François Desmarais donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de créer la zone P-323 à même des parties des zones H-302 et H-303, d'agrandir la zone ÉCO-805 à même les zones H-813, H-814, P-815 et P-816, d'autoriser les clôtures de bois pour délimiter un café-terrasse ou un bar-terrasse, d'autoriser les clôtures composées de panneaux ou de planches de composite bois-thermoplastique dans les zones à dominance habitation (H), milieu d'intérêt écologique (ÉCO) et agricole (A) et de réviser les dispositions relatives à la hauteur d'une enseigne attachée dans une zone à dominance industrielle (I).

240826-5

Avis de motion – Règlement numéro 2024-290-39 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de créer la zone C-677 à même une partie de la zone C-669, de réviser les dispositions applicables à l'usage complémentaire « bar » pour certains usages récréatifs et d'autoriser les ombrières dans l'ensemble des zones du territoire

M^{me} la conseillère Anne Barabé donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de créer la zone C-677 à même une partie de la zone C-669, de réviser les dispositions applicables à l'usage complémentaire « bar » pour certains usages récréatifs et d'autoriser les ombrières dans l'ensemble des zones du territoire.

240826-6

Avis de motion – Règlement numéro 2024-296-12 modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-296 afin de réviser les interventions assujetties au règlement en matière d'affichage et de supprimer la section 16 (Antenne ou tour d'un réseau majeur de télécommunication) du chapitre 4

M[me] la conseillère Josée Bissonnette donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-296 afin de réviser les interventions assujetties au règlement en matière d'affichage et de supprimer la section 16 (Antenne ou tour d'un réseau majeur de télécommunication) du chapitre 4.

240826-7

Avis de motion – Règlement numéro 2024-433 décrétant des travaux correctifs de branchements croisés et un emprunt de 600 000 $

M. le conseiller Raouf Absi donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement décrétant des travaux correctifs de branchements croisés et un emprunt de 600 000 $.

Adoption de règlements

240826-8

Adoption – Projet de règlement numéro 2024-290-38 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de créer la zone P-323 à même des parties des zones H-302 et H-303, d'agrandir la zone ÉCO-805 à même les zones H-813, H-814, P-815 et P-816, d'autoriser les clôtures de bois pour délimiter un café-terrasse ou un bar-terrasse, d'autoriser les clôtures composées de panneaux ou de planches de composite bois-thermoplastique dans les zones à dominance habitation (H), milieu d'intérêt écologique (ÉCO) et agricole (A) et de réviser les dispositions relatives à la hauteur d'une enseigne attachée dans une zone à dominance industrielle (I)

Il est proposé d'adopter le projet de règlement numéro 2024-290-38 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de créer la zone P-323 à même des parties des zones H-302 et H-303, d'agrandir la zone ÉCO-805 à même les zones H-813, H-814, P-815 et P-816, d'autoriser les clôtures de bois pour délimiter un café-terrasse ou un bar-terrasse, d'autoriser les clôtures composées de panneaux ou de planches de composite bois-thermoplastique dans les zones à dominance habitation (H), milieu d'intérêt écologique (ÉCO) et agricole (A) et de réviser les dispositions relatives à la hauteur d'une enseigne attachée dans une zone à dominance industrielle (I).

En conséquence, une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement se tiendra le 16 septembre 2024 à 19 h 30 à la salle Pierre-Viger de l'hôtel de ville de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240826-9

Adoption – Premier projet de règlement numéro 2024-290--39 modifiant le Règlement de zonage

2018-290 afin de créer la zone C-677 à même une partie de la zone C-669, de réviser les dispositions applicables à l'usage complémentaire « bar » pour certains usages récréatifs et d'autoriser les ombrières dans l'ensemble des zones du territoire

Il est proposé d'adopter le premier projet règlement numéro 2024-290-39 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de créer la zone C-677 à même une partie de la zone C-669, de réviser les dispositions applicables à l'usage complémentaire « bar » pour certains usages récréatifs et d'autoriser les ombrières dans l'ensemble des zones du territoire.

En conséquence, une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement se tiendra le 16 septembre 2024 à 19 h 30 à la salle Pierre-Viger de l'hôtel de ville de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240826-10

Adoption – Projet de règlement numéro 2024-296-12 modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-296 afin de réviser les interventions assujetties au règlement en matière d'affichage et de supprimer la section 16 (Antenne ou tour d'un réseau majeur de télécommunication) du chapitre 4

Il est proposé d'adopter le projet de règlement numéro 2024-296-12 modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-296 afin de réviser les interventions assujetties au règlement en matière d'affichage et de supprimer la section 16 (Antenne ou tour d'un réseau majeur de télécommunication) du chapitre 4.

En conséquence, une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement se tiendra le 16 septembre 2024 à 19 h 30 à la salle Pierre-Viger de l'hôtel de ville de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240826-11

Dépôt du certificat – Procédure d'enregistrement – Règlement numéro 2024-431 décrétant l'installation et l'ajout de bornes de recharge de véhicule et un emprunt de 450 000 $

Le conseil municipal prend acte du dépôt du certificat de la greffière concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue du 8 au 12 juillet 2024 sur le Règlement numéro 2024-431, dont le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 3 318, et le nombre de demandes reçues est de un (1).

Ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

240826-12 **Dépôt du certificat – Procédure d'enregistrement – Règlement numéro 2024-432 ordonnant l'acquisition de deux camions 12 roues avec benne basculante, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 700 000 $**

Le conseil municipal prend acte du dépôt du certificat de la greffière concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue du 29 juillet au 2 août 2024 sur le Règlement numéro 2024-432, dont le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 3 398, et le nombre de demandes reçues est de zéro (0).

Ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

240826-13 **Dépôt du projet de règlement numéro 2024-433 décrétant des travaux correctifs de branchements croisés et un emprunt de 600 000 $**

M. le conseiller Raouf Absi présente et dépose le projet de règlement numéro 2024-433 décrétant des travaux correctifs de branchements croisés et un emprunt de 600 000 $.

Rapports et résolutions des comités et commissions

240826-14 **Dépôt du procès-verbal du comité d'achat responsable – réunion du 13 février 2024**

Il est proposé de prendre acte du procès-verbal du comité d'achat responsable de la réunion tenue le 13 février 2024.

240826-15 **Dépôt du procès-verbal et de recommandations de la commission conjointe de la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire et de la Direction des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs – réunion du 30 mai 2024**

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel 2024-4144 préparé par la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire daté du 5 juin 2024 sur le sujet;

Il est proposé de prendre acte du procès-verbal et de la recommandation 20240530-03 de la commission conjointe de la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire et de la Direction des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs de la réunion du 30 mai 2024, et d'approuver les recommandations suivantes :

1. La recommandation 20240530-01 à l'effet de procéder aux modifications suivantes :

- Permettre, suivant une analyse de la demande par la Ville, la vente ou la promotion de biens ou de services au grand public dans les locaux du Café centre d'art aux fins d'activités de loisir, en plus des activités à vocation culturelle ou artistique comme le prévoit la Politique actuelle (art. 3.2.2).

- Retirer l'offre d'un tarif exclusif aux artistes pour les classes de maître et la diffusion et de conserver uniquement l'offre d'un tarif exclusif aux artistes pour la pratique libre individuelle ou en groupe (art. 7.2.1).

- Modifier la période de location pour une activité sur les plateaux sportifs extérieurs entre le 1er mai et le 1er octobre plutôt qu'entre le 1er janvier et le 31 décembre (art. 5.2.1).

- Modifier la date de traitement de la demande de location pour les plateaux sportifs extérieurs après le 1er mars de la présente année plutôt que le 1er janvier (art. 5.2.1).

- Ne pas rembourser les frais d'entretien de base du terrain au locataire de plateaux sportifs extérieurs lors d'une annulation en raison de mauvaises conditions météorologiques (art. 5.2.2).

2. La recommandation 20240530-02 à l'effet d'octroyer aux organisations accréditées de catégorie P1, P2, P3, H1 et Mandataire, l'accès aux plateaux et au transport de matériel pour une activité spéciale intergénérationnelle gratuite, et conséquemment d'ajouter cette modalité à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organisations.

3. La recommandation 20240530-04 à l'effet de reconnaître la formation de bridge pour jeunes, portée par l'organisation Association des joueurs de bridge de Boucherville, comme une activité jeunesse et de permettre à celle-ci de figurer dans le Programme de loisirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Demandes de dérogation mineure et de démolition

Administration et finances

Effectifs et embauche

240826-16 **Approbation du rapport d'effectifs**

Il est proposé d'approuver le rapport d'effectifs pour la période du 16 juin au 11 août 2024 préparé par la directrice des ressources humaines de la Ville et daté du 19 août 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Listes des déboursés et virements budgétaires

240826-17

Listes des déboursés

Il est proposé :

1. D'approuver les listes préparées par la Direction des finances et des approvisionnements des déboursés numéro 205636 à 206133.

2. D'approuver les paiements électroniques numéro S28790 à S29124.

3. D'approuver directement au compte bancaire les prélèvements numéros 550 à 577 pour un montant de 190 184,38 $.

4. D'autoriser le trésorier de la Ville ou l'assistante-trésorière à donner suite à la présente et à signer tout document pertinent à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240826-18

Liste de virements budgétaires

Il est proposé :

1. D'approuver les listes détaillées des virements budgétaires suivantes au 26 août 2024 pour les écritures 5727 à 5749.

2. D'autoriser la Direction des finances et des approvisionnements de la Ville à donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240826-19

Dépôt du rapport prévu au règlement de délégation 2020-329

Le conseil municipal prend acte du dépôt des rapports indiquant les dépenses effectuées pour les services professionnels par les différentes directions et ce, pour la période comprise entre le 1er et le 31 juillet 2024, le tout conformément à l'article 8 du règlement de délégation numéro 2020-329 et ses amendements.

240826-20

Dépôt de correspondances reçues de la Ville de Longueuil

Il est proposé de prendre acte des correspondances reçues de la Ville de Longueuil relativement à :

1. L'entrée en vigueur du Règlement CO-2024-1259 modifiant le Règlement CO-2021-1155 sur le Plan d'urbanisme de la Ville afin d'assurer sa concordance au Règlement CA-2022-384 modifiant le

Règlement CA-2016-255 révisant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil.

2. L'adoption du projet de Règlement CA-2024-416 modifiant le Règlement CA-2016-255 révisant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil, ainsi qu'à l'affichage de l'avis de la tenue d'une assemblée publique de consultation dans la vitrine du hall d'entrée de l'hôtel de ville de Boucherville.

240826-21 **Ordonnance de vente pour défaut de paiement de taxes**

CONSIDÉRANT l'état produit par le trésorier indiquant l'immeuble sur lequel les taxes imposées n'ont pas été payées en tout ou en partie;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 511 et suivants de la *Loi sur les cités et villes;*

Il est proposé :

1. D'ordonner à la greffière ou l'assistante-greffière de vendre à l'enchère publique le 26 septembre 2024, à 10 h 30, à la salle Pierre-Viger de l'hôtel de ville de Boucherville situé au 500, rue de la Rivière-aux-Pins, l'immeuble sur lequel les taxes municipales et scolaires, des charges assimilées à la taxe foncière et les droits de mutation exigibles et postérieurement pour cet immeuble n'auront pas été payés en tout ou en partie.

2. Que l'immeuble devant être vendu à l'enchère publique figure à l'annexe 1 jointe à la présente résolution.

3. Qu'en fonction des paiements reçus, il y aura une mise à jour de l'annexe 1 jusqu'à la date de la vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Soumissions, adjudications de contrats et mandats

240826-22 **Adjudication d'un contrat de réfection de la toiture du Centre multifonctionnel Francine-Gadbois**

CONSIDÉRANT le contrat de réfection de la toiture du Centre multifonctionnel Francine-Gadbois;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4210 préparé par la Direction des travaux publics daté du 7 août 2024 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat de réfection de la toiture du Centre multifonctionnel Francine-Gadbois à 9248-0805 Québec inc. (PCB Entreprises) pour un montant total de 132 249,99 $, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240826-23 **Adjudication d'un mandat de services professionnels pour les travaux d'éclairage 2023 et 2024 (C-24-15-E)**

CONSIDÉRANT le mandat de services professionnels pour les travaux d'éclairage 2023 et 2024 (C-24-15-E);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4195 préparé par la Direction du génie daté du 23 août 2024 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le mandat de services professionnels pour les travaux d'éclairage 2023 et 2024 à Génipur électrique inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 96 119,10 $, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240826-24 **Modification du contrat de travaux d'application et de fourniture de peinture pour le marquage transversal et autres types de marquage (SP-22-17)**

CONSIDÉRANT la demande de modification du contrat de travaux d'application et de fourniture de peinture pour le marquage transversal et autres types de marquage (SP-22-17);

CONSIDÉRANT l'adjudication du contrat SP-22-17 pour les années 2022 à 2024, entériné par la résolution 220321-58;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4179 préparé par la Direction des travaux publics daté du 26 juillet 2024 sur le sujet;

Il est proposé d'accorder un montant supplémentaire de 72 664,21 $, taxes incluses, au contrat SP-22-17 déjà octroyé à Lignes Fit inc., le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240826-25 **Modification du contrat de collecte des matières recyclables (SP23-19-B)**

CONSIDÉRANT la demande de modification du contrat de collecte des matières recyclables (SP23-19-B);

CONSIDÉRANT l'adjudication du contrat SP23-19-B pour la période du 1er avril au 31 décembre 2024, entériné par la résolution 231016-40;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4180 préparé par la Direction des travaux publics daté du 26 juillet 2024 sur le sujet;

Il est proposé d'accorder un montant supplémentaire de 142 366,95 $, taxes incluses, au contrat SP23-19-B déjà octroyé à GFL Environmental inc., le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240826-26 **Adjudication d'un contrat de réparation d'alimentation électrique souterraine pour lampadaires de rue (SP24-11)**

CONSIDÉRANT le contrat de réparation d'alimentation électrique souterraine pour lampadaires de rue (SP24-11);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4206 préparé par la Direction des travaux publics daté du 12 août 2024 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'adjuger le contrat de réparation d'alimentation électrique souterraine pour lampadaires de rue à Installume inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant total de 158 665,50 $, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission.

2. D'autoriser le financement de cette dépense par le règlement d'emprunt 2024-426.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240826-27 **Adjudication d'un contrat d'achat d'un camion fourgon atelier (SP24-27)**

CONSIDÉRANT le contrat pour d'achat d'un camion fourgon atelier (SP24-27);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4207 préparé par la Direction des travaux publics daté du 7 août 2024 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'adjuger le contrat d'achat d'un camion fourgon atelier à P.E. Boisvert Auto Ltée, étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 117 155,50 $, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission.

2. D'y ajouter les équipements nécessaires à son utilisation pour un montant estimé à 11 500 $, taxes incluses.

3. D'autoriser le financement de ces dépenses par un emprunt de 117 500 $ au fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ententes, conventions et contrats

240826-28 **Entente d'utilisation du bâtiment municipal Club d'aviron**

CONSIDÉRANT l'entente d'utilisation du bâtiment municipal Club d'aviron datée du 17 juillet 2024;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4178 préparé par la Direction générale daté du 20 août 2024 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'approuver l'entente d'utilisation du bâtiment municipal Club d'aviron situé au 239, boul. Marie-Victorin, Boucherville (Québec) J4B 5W2, pour les activités liées à la pratique de l'aviron par le Club d'aviron de Boucherville.

2. D'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tout document afin de donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240826-29 **Entente d'occupation du domaine public au 538, rue Sainte-Marguerite**

CONSIDÉRANT que le propriétaire du 538, rue Sainte-Marguerite souhaite aménager un balcon avant dans l'emprise de la voie publique, dont une section empiètera sur une partie du lot 1 912 585 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Chambly appartenant à la Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville estime opportun de consentir à une entente avec le propriétaire pour cette section de balcon afin de régulariser l'empiètement;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4203 préparé par la Direction des affaires juridiques et du greffe daté du 22 août 2024 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'approuver les termes de l'entente entre le propriétaire du 538, rue Sainte-Marguerite et la Ville de Boucherville pour l'utilisation d'une partie du lot 1 912 585 du cadastre du Québec.

2. D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à signer tout document pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Affaires diverses

Affaires nouvelles

240826-30 **Appel de proposition – Acceptation d'une promesse d'achat du 1720, rue Eiffel – Jamp Pharma**

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville désire vendre un terrain vacant situé en bordure de la rue Eiffel (1720, rue Eiffel), dans le parc industriel de la ville de Boucherville;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel de proposition à cet effet;

CONSIDÉRANT que la Promesse d'achat reçue de Corporation Jamp Pharma s'avère être la plus intéressante pour la Ville;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4213 préparé par la Direction générale daté du 9 août 2024 sur le sujet;

Il est proposé :

1. De prendre acte du certificat du trésorier émis en vertu de l'article 6 de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (RLRQ, c. I-0.1).

2. Que la Ville de Boucherville accepte l'Appel de proposition – Promesse d'achat de Corporation Jamp Pharma au montant de 6 187 300 $, selon les modalités de l'appel de proposition.

3. Que le directeur général ou la directrice générale adjointe soient autorisés à signer l'Appel de proposition – Promesse d'achat.

4. Que le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière soient autorisés à signer tout autre document pour donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240826-31 **Adjudication d'un contrat pour la construction du complexe multisport (C-23-13-A)**

CONSIDÉRANT le contrat pour la construction du complexe multisport (C-23-13-A);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3808 préparé par la Direction du génie daté du 14 août 2024 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat pour la construction du complexe multisport à Groupe Geyser inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 44 474 629,50 $, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Parole aux membres du conseil

La parole est accordée aux membres du conseil.

240826-32 **Levée de la séance**

Il est proposé de lever la présente séance à 21 h 18.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

_____
Jean Martel, maire

_____
Marianna Ruspil, greffière